

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisser  
Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inginge • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Malling • Manom • Mondorff • Oudrenne  
Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-lès-Mines • Yutz • Zoufftgen



## Édito

Début 2016, la présidence de la CLI de Cattenom m'a été confiée par délégation de la part de Patrick Weiten, Président du Conseil Départemental de la Moselle.

Je suis heureuse d'endosser cette nouvelle responsabilité, et m'engage avec le plus grand sérieux dans cette mission. D'autant que l'actualité de la CLI s'avère d'une richesse particulière cette année.

Le CNPE de Cattenom vit en effet, en 2016, sa troisième visite décennale, et le démarrage des travaux du Grand Carénage. Il accueille également un nouveau Directeur, Thierry Rosso, qui remplace Guy Catrix dans ses fonctions depuis le 1<sup>er</sup> juin. À l'échelle nationale, le pouvoir des CLI s'est affirmé avec l'entrée en vigueur de la récente loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), qui vise le renforcement de la transparence et de l'information des populations. Enfin, la Ministre de l'Environnement Ségolène Royal a annoncé, le 26 avril dernier, l'élargissement à venir du Plan Particulier d'Intervention à 20 km autour des centrales nucléaires françaises, pour répondre aux recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et des associations européennes des autorités de radioprotection et de sûreté. Une large réflexion doit s'ouvrir au sein de la CLI de Cattenom à ce sujet. Nous ne manquerons pas de revenir sur ces divers changements et chantiers, présents et à venir, sachant qu'ils vous concernent au plus près.

**Rachel Ziornik**

Vice-Présidente de la CLI  
Conseillère Départementale  
du canton de Yutz. Maire de Mondorff

## À LA UNE ●●●

### Loi TECV

# Des citoyens mieux informés

Portée par la Ministre de l'Environnement, la loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » (Loi TECV) a été adoptée le 17 août 2015.

Si elle vise *in fine* à réduire la facture énergétique de la France, cette loi se fonde sur des directives pour l'émergence d'activités génératrices d'emplois et une lutte efficace contre les émissions de gaz à effet de serre.

Avec une prévision de 50 % d'énergie nucléaire dans la production d'électricité nationale en 2025, le parc nucléaire français restera l'un des plus importants au monde. Sa sûreté devra être renforcée, en référence aux exigences applicables aux nouveaux réacteurs et en intégrant les enseignements de l'accident de Fukushima.

#### ■ Renforcement de la transparence et de l'information des citoyens

La loi encourage le système national de contrôle de la sûreté nucléaire. Les commissions locales d'information (CLI) sont confortées dans leur existence, en tant qu'organe de diffusion d'information. Est notamment actée l'organisation par chaque CLI d'au moins une réunion annuelle d'échanges et de discussion avec le grand public. La CLI pourra également organiser des visites des installations nucléaires, notamment suite à un incident dès sa classification au niveau 1 sur l'échelle INES. Parallèlement, la CLI pourra se saisir de tout sujet relevant du suivi, de l'information et de la concertation

en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement.

Les dispositions proposées par l'exploitant lors des réexamens de sûreté des réacteurs effectués après trente-cinq ans de fonctionnement feront l'objet d'une enquête publique. Les riverains recevront également une information régulière sur les mesures de sécurité et la

conduite à tenir en cas d'accident. Enfin, le droit du public à une information dans le domaine des risques radiologiques sera étendu à l'ensemble des risques et inconvénients que présentent les installations nucléaires.

Pour rappel, la CLI rassemble des représentants de la société civile, que sont les élus du territoire, les associations de protection de l'environnement, les syndicats et les

personnes qualifiées, mais aussi les acteurs du nucléaire, tels que l'Autorité de sûreté nucléaire, l'exploitant de la centrale et les représentants de l'État. En 2012, la CLI s'est ouverte aux pays membres de la Grande Région transfrontalière. Siègent désormais en tant qu'observateurs des partenaires rhénan-palatin, sarrois, luxembourgeois et wallons, ce qui a anticipé les dispositions de la loi TECV en la matière.



alerte nucléaire  
je sais quoi faire !

Vous entendez  
le signal d'alerte de la sirène,  
vous recevez une alerte  
sur votre téléphone

**6 RÉFLEXES  
POUR BIEN RÉAGIR**

En cas d'alerte nucléaire, il existe différentes actions de protection, dont l'ingestion d'iode. Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur les comprimés d'iode en page 3.

## Projet industriel

# 2016, année charnière

La centrale de Cattenom a été mise en service en 1986 avec le raccordement au réseau du réacteur 1. Elle vit depuis le 28 mai 2016 sa troisième visite décennale, jalon important de son projet industriel, le « Grand Carénage ». Un moment charnière de son existence.

**L**e projet industriel (Grand Carénage) vise à la fois à préparer une prolongation de la durée d'exploitation des centrales au-delà de 40 ans et à mettre en œuvre les mesures décidées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) suite à l'accident de Fukushima. Pour ce faire, EDF soumet, et ce jusqu'en 2025, le site de Cattenom à des travaux de rénovation, de maintenance de grande ampleur et d'amélioration de ses équipements, sous le contrôle de l'ASN.

En 2016, l'étape majeure du projet industriel est la visite décennale des 30 ans de la tranche 1, qui a débuté fin mai et s'achèvera en octobre. Celle-ci a notamment pour objectifs la rénovation d'un demi-condenseur, le remplacement des trois pôles du transformateur principal, la modernisation de la salle de commandes et la visite complète des deux corps de basse pression de la turbine. Le bâtiment réacteur subira une épreuve d'étanchéité décennale, et la cuve du réacteur une inspection détaillée. La Moselle devant être aidée dans sa fonction de refroidissement, les tours aéroréfrigérantes feront l'objet d'un programme de maintenance d'ampleur. C'est à l'issue de cette visite décennale que l'ASN se prononcera sur la prolongation de 10 ans de l'exploitation de la tranche 1.

À ces grands travaux sur la tranche 1 se greffe en 2016 la maintenance

plus classique, effectuée lors des arrêts des tranches 3 et 4: remplacement du tiers du combustible, remplacement des tubes guides de grappe, épreuve hydraulique, rénovation des poumons des condenseurs, etc.

### ■ Après Fukushima

D'autres travaux découlent également de l'analyse de la catastrophe nucléaire de Fukushima et des demandes de l'ASN, comme la construction d'un Diesel d'ultime secours par réacteur, afin de renforcer la robustesse de l'alimentation électrique, et la construction de murs anti-inondations. D'autres aménagements sont déjà réalisés, comme la mise en place de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN): 300 agents capables d'intervenir en moins de 24 heures sur n'importe quel site du groupe EDF. La centrale de Cattenom a été équipée pour recevoir cette aide extérieure potentielle.

Le projet industriel assurera un accroissement significatif de l'activité et du personnel sur la centrale de Cattenom jusqu'en 2025. En exploitation normale, 1 400 salariés d'EDF et 500 intervenants extérieurs évoluent sur le site. Lors de la visite décennale de la tranche 1 par exemple, la centrale accueillera jusqu'à 3 000 personnes en période de pic d'activité.

## Diesel d'ultime secours : qu'est-ce que c'est ?

**M**algré un niveau de protection et de robustesse des centrales nucléaires françaises au plus haut et validé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), la catastrophe de Fukushima a conduit les exploitants à réévaluer les hypothèses de conception pour faire face à des situations exceptionnelles, notamment en cas de catastrophe naturelle. Dans ce contexte, EDF équipera chaque réacteur d'une source supplémentaire d'alimentation électrique: le Diesel d'ultime secours (DUS).

S'ajoutant aux cinq sources électriques déjà existantes, ces équipements sont destinés à « prendre le relais » si l'alimentation électrique des réacteurs venait à être interrompue, ce qui fragiliserait le fonctionnement des systèmes de refroidissement du réacteur. Les DUS sont dimensionnés pour résister à des agressions d'un niveau bien supérieur au référentiel de conception



actuel. L'exigence de robustesse impose la réalisation d'un bâtiment sur plots parasismiques, le calage du plancher bas au-dessus du niveau d'inondation de référence, mais également la construction d'une structure et d'équipements extérieurs dimensionnés pour résister à la tornade de référence.

Les DUS auront une autonomie de 72 heures. Passé ce délai, c'est la Force d'action rapide du nucléaire qui assurera la réalimentation du matériel.

# Iode : n'oubliez pas de retirer vos comprimés



Lancée début 2016, une nouvelle campagne de communication invite les riverains des centrales nucléaires à renouveler leurs comprimés d'iode. Elle entend également développer une véritable « culture de protection » auprès des populations.

Les personnes résidant autour de Cattenom ont reçu début février un courrier des pouvoirs publics les invitant à renouveler gratuitement leur(s) boîte(s) d'iode stable en pharmacie, les comprimés distribués en 2009 arrivant cette année à péremption. En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif pourrait en effet être rejeté dans l'atmosphère. Inhalé ou ingéré, il pourrait accroître le risque de cancer de la thyroïde. En saturant cet organe avant le rejet, la prise de comprimés d'iode stable évite la fixation de l'iode radioactif, limitant notablement ses conséquences sanitaires. Il s'agit donc d'un moyen de protection efficace que chaque riverain d'une centrale nucléaire se doit d'avoir en sa possession.

## Exercice de sensibilisation

La campagne organisée par les services de l'État, l'Autorité de sûreté nucléaire et EDF a également pour objectif de sensibiliser la population au risque nucléaire et aux moyens de s'en protéger. Rappelons à ce titre les 6 réflexes à adopter en cas d'accident: se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur, se tenir informé à l'aide des médias, ne pas aller chercher ses enfants à l'école, limiter ses communications téléphoniques, ingérer le(s) comprimé(s) d'iode selon la posologie prescrite, et se préparer à une éventuelle évacuation.

## Plus d'informations :

[www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)  
0800960020 (numéro vert)

**alerte nucléaire je sais quoi faire !**

Vous entendez le signal d'alerte de la sirène, vous recevez une alerte sur votre téléphone

## 6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

- 1** Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment
- 2** Je me tiens informé(e)
- 3** Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
- 4** Je limite mes communications téléphoniques
- 5** Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction
- 6** Je me prépare à une éventuelle évacuation

[www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)  
0 800 96 00 20 - Service à appel gratuit



## Le chiffre 47,6 %

Au 7 juin 2016, 47,6 % des nouvelles boîtes de comprimés d'iode disponibles avaient été retirées par les foyers du PPI concernés par l'activité de la centrale nucléaire de Cattenom. N'hésitez pas à aller récupérer les vôtres chez votre pharmacien !



# Gestion des incidents

Deux événements de niveau 1 se sont produits au premier semestre au sein des unités de production 2 et 3 du CNPE. Ils n'ont eu aucune conséquence sur l'activité ou la sûreté des installations.

## ■ Défaut d'isolement de l'enceinte du réacteur 3

Le 25 janvier 2016, lors d'essais réalisés sur un circuit d'eau non radioactive de l'unité de production n° 3, les équipes de la centrale ont détecté un défaut de fermeture sur une des vannes d'isolement de l'enceinte du bâtiment réacteur. Ce mauvais réglage a conduit à un défaut d'étanchéité, corrigé dès sa détection. L'analyse des causes a mis en évidence que ce défaut de réglage datait de l'arrêt pour rechargement de l'été 2015. La détection tardive auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de cet écart a conduit à reclasser cet événement au niveau 1 le 4 février. L'événement n'a eu aucun impact réel sur la sûreté des installations.

## ■ Une opération de maintenance passée inaperçue

Le 3 mars, les équipes de la centrale ont procédé à une intervention de maintenance sur la turbine de l'unité de production n° 2. Lors de cette opération, le débranchement d'un module électronique de régulation de la turbine a entraîné l'insertion des grappes de régulation de puissance du réacteur au-delà de la limite prévue et l'extraction des grappes de régulation de la température du réacteur. Sans faire le lien avec l'intervention de maintenance en cours, les équipes de pilotage de l'unité de production, en salle

de commandes, ont détecté cette extraction et ont immédiatement appliqué la consigne prévue afin de provoquer la réinsertion du groupe, sans toutefois avoir détecté la sur-insertion des grappes de régulation de puissance. Une fois la consigne d'exploitation appliquée, les équipes de pilotage, ne constatant pas de retour à la normale, ont alors sollicité l'expertise de leur responsable d'équipe. Avant même son arrivée en salle de commandes, le module électronique avait été rebranché par les équipes en charge de la maintenance et les grappes ont retrouvé une position conforme à l'attendu. L'événement a duré moins d'une heure. La non-identification immédiate de la sur-insertion des grappes de régulation de puissance a conduit à la mise en œuvre d'une consigne inappropriée. Cet événement n'a cependant eu aucune conséquence sur la sûreté des installations. Il a été déclaré à l'ASN le 7 mars, au niveau 1 de l'échelle INES.



## Un nouveau Directeur pour le CNPE



Thierry Rosso est, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, le nouveau Directeur de la centrale nucléaire de Cattenom. Il succède à Guy Catrix, qui quitte le site après quatre ans en tant que Directeur délégué, suivis de quatre comme Directeur de la centrale, pour prendre la tête de l'Inspection Nucléaire d'EDF à Saint-Denis. Ancien élève de l'INSA Strasbourg, Thierry Rosso a débuté sa carrière au sein du Groupe EDF en 1993 à la centrale nucléaire de Saint-Alban comme ingénieur maintenance. En 1998, il rejoint la centrale de Golfech en tant qu'adjoint du service en charge du pilotage des réacteurs. S'en suit une décennie dans la production thermique classique où il occupe le poste de chef de service Exploitation à la centrale de Cordemais, puis celui de Directeur de la centrale d'Aramon. Thierry Rosso retourne à la production nucléaire en 2010 à Fessenheim, comme Directeur adjoint, puis Directeur, avant de prendre en charge le développement des activités de maintenance nucléaire chez DALKIA Paris (filiale du groupe EDF) en 2015. Son parcours le conduit aujourd'hui à assumer les fonctions de direction à la tête de la centrale de Cattenom.

La lettre de la CLI - N° 13 - 1<sup>er</sup> semestre 2016. Éditée par le Conseil Départemental de la Moselle. Directeur de la publication et rédacteur en chef: Patrick Weiten, Président du Conseil Départemental de la Moselle. Conception éditoriale et graphique, rédaction: TEMA|presse, 03 87 69 18 01. Photographies: page 1 Édito © Guillaume Ramon, 6 réflexes © Campagne iode 2016; page 2; page 3 6 réflexes © Campagne iode 2016, illustration Fotolia © NL Shop; page 4 kuznetsov\_konsta © EDF/Cyril Entzmann. Impression: Socosprint Imprimeurs, Épinal. N° ISSN: en cours. Dépôt légal: juin 2016. Tirage: 47 500 exemplaires.

## Les membres de la CLI

■ Patrick Weiten, Président de la CLI, Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Yutz, Député - circonscription de Thionville-Est ■ Philippe Leroy, Sénateur de la Moselle ■ Dr. Khalifé Khalifé, Conseiller Régional ■ Rachel Zirovnik, Vice-Présidente de la CLI, Conseillère Départementale du canton de Yutz ■ Isabelle Rauch, Vice-Présidente du Conseil Départemental - canton de Metzervisse ■ Pierre Zenner, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse ■ Pauline Lapointe-Zordan, Vice-Présidente du Conseil Départemental - canton de Thionville ■ Olivier Rech, Conseiller Départemental du canton de Thionville ■ Katia Muller, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville ■ Laurent Steichen, Vice-Président du Conseil Départemental - canton de Bouzonville ■ Katia Genet-Maincion, Vice-Présidente de la CC Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Berg-sur-Moselle ■ Denis Baur, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen ■ Guy Kremer, Représentant de la CCCE, Maire de Boust ■ Jean Wagner, représentant de la CCCE, Maire de Gavisse ■ Marie-Marthe Dutta-Gupta, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem ■ Gérard Theis, Vice-Président de la CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande ■ Gérard Guerder, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack ■ Jean-Marie Mizzon, Vice-Président de la CA Portes de France Thionville (CAPFT), Maire de Basse-Ham ■ Henri Boguet, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy ■ Marc Ferrero, Assesseur de la CAPFT, Maire d'Havange ■ Patrick Becker, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Kuntzig ■ Jean Klop, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom ■ Jean Kieffer, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner ■ Jean-Luc Niedercorn, Représentant de la CC des Trois-Frontières, Maire de Kirschnaumen ■ Bernard Zenner, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Cattenom ■ Jean Oury, Institut Européen d'Écologie ■ D<sup>r</sup> Bernard Py, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ Marc Tabouret, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ Marcel Philippon, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ■ Léon Hoff, CGC ■ Patrick Mangent, CFDT ■ Jean-Luc Hagen, CGT ■ Didier Holz, CFTC ■ Marc Houver, DGS du Conseil Départemental de la Moselle ■ Colonel Vallier, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ Anne Ribayrol-Flesch, CESER ■ Maude Korsic, Représentante du milieu industriel, désignée par la CCI Moselle ■ Marie-Laurence Herfeld, Représentante de la profession agricole, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ D<sup>r</sup> Jean-Paul Merlin, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ Thierry Bonnet, Sous-Préfet de Thionville ■ Fabrice Leoni, Directeur du SIACEDPC ■ Michel Mulic, Délégué territorial de l'ARS pour la Moselle ■ Thierry Rosso, Directeur du CNPE de Cattenom ■ Jean-Cyr Darby, Directeur de la Communication du CNPE de Cattenom ■ Emmanuelle Gay, Déléguée territoriale de l'ASN Strasbourg ■ Pierre Bois, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ Wolfram Leibe, Maire de la Ville de Trèves ■ Günther Schartz, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg ■ Daniela Schlegel-Friedrich, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern ■ Thomas Seilner, Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ Frank Reimen, Haut-commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ Dan Biancalana, SYVICOL, Échevin de Dudelange ■ Véronique Biordi, Bourgmestre d'Aubange ■ Stéphane Cools, Ministère de l'Environnement de la Wallonie ■ Didier Ossemond, Président de GIMEst ■ Roger Spautz, Greenpeace Luxembourg.

## La lettre de la CLI en ligne

Il vous est possible de consulter ou de télécharger tous les numéros de « La lettre de la CLI » du CNPE de Cattenom, également aussi traduite en allemand, sur le site du Conseil Départemental de la Moselle.

[www.moselle.fr/cli](http://www.moselle.fr/cli)



10-31-1260 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org